

Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province

Aout 2025

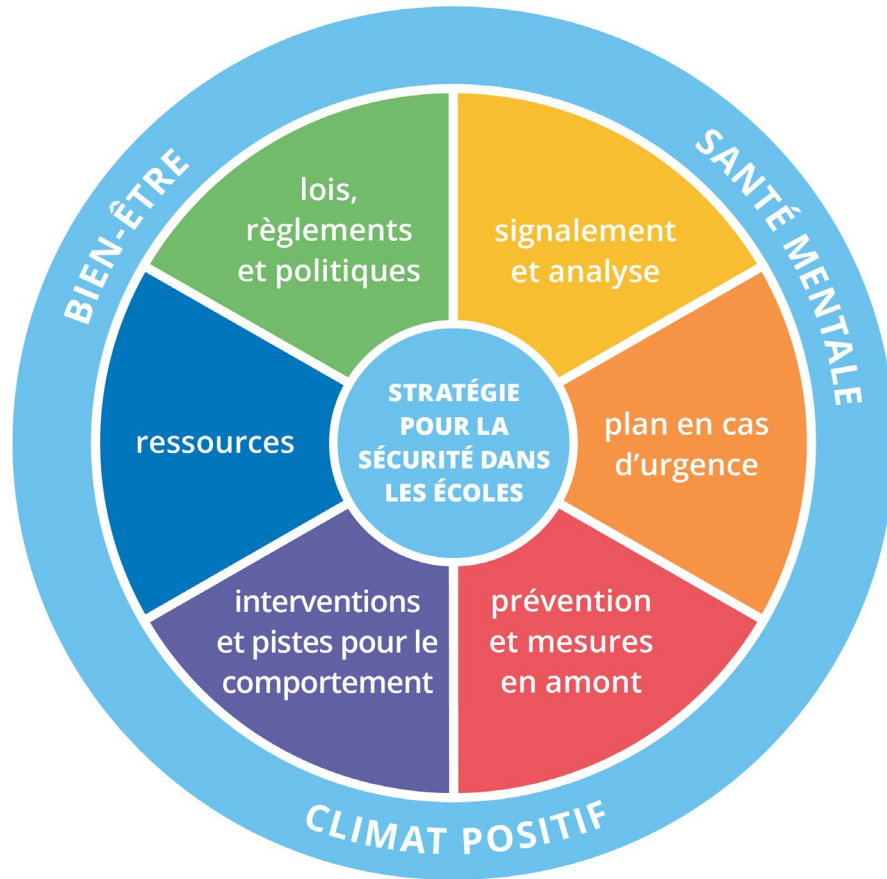


Reconnaissance du territoire

Objectifs de la session

- 1 Passer en revue la politique sur le code de conduite dans les écoles de la province
- 2 Étudier le rôle de l'administration dans le cadre de cette politique
- 3 Comprendre l'importance du guide sur les comportements inacceptables pour la mise en application de cette politique
- 4 Examiner les mises à jour et les améliorations du système d'information sur les élèves, ainsi que leur application à l'ensemble du personnel
- 5 Examiner le soutien comportemental intensif

Nouvelle politique sur le code de conduite dans les écoles de la province



- Le code de conduite est fondé sur des principes directeurs qui garantissent un environnement sûr, favorable et inclusif pour tous les membres de la communauté scolaire afin que celle-ci puisse apprendre et travailler.
- Engagement en faveur de la mise à jour, tel que stipulé par la réponse de la province aux préoccupations croissantes concernant le nombre d'incidents comportementaux dans les écoles.
- La mise en place et le maintien d'environnements de travail sûrs et inclusifs dans nos communautés scolaires se traduisent par une amélioration du bien être et des résultats des élèves.
- Le code de conduite est un élément de l'approche globale de la sécurité dans les écoles.

Concentration d'efforts

Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province				
- Créer et maintenir des environnements d'apprentissage et de travail sûrs et inclusifs. - Définir les attentes en matière de comportement acceptable. - Fournir des conseils sur la manière dont les écoles doivent réagir.				
Politique sur l'éducation inclusive	Planification de la réussite des élèves	Normes de leadership pédagogique en N.-É.	Normes d'enseignement en N.-É.	PGU et SST
- La politique d'éducation inclusive reflète l'importance du bien être de tous les élèves et son impact sur leurs résultats scolaires. - Les écoles inclusives sont équitables et adaptées sur les plans culturel, linguistique et social. Elles disposent de structures, de processus et de pratiques centrés sur les élèves, appropriés et collaboratifs.	Le cadre de planification de la réussite des élèves a été élaboré afin de guider le système scolaire public de la Nouvelle-Écosse dans l'utilisation d'une méthode équitable et systématique de planification de l'amélioration scolaire, en identifiant des objectifs mesurables rigoureux mais réalisables.	Créer un environnement sûr et positif : Les responsables de l'éducation garantissent des environnements sûrs, équitables et respectueux où tous les membres sont accueillis, acceptés, valorisés et ont un sentiment d'appartenance.	Le personnel enseignant crée des environnements d'apprentissage sûrs et positifs : Le personnel enseignant maintient des environnements d'apprentissage positifs qui sont équitables, inclusifs et sûrs. Le personnel enseignant respecte la Politique sur le code de conduite dans les écoles de la province et les autres politiques associées au comportement des élèves..	- Les rapports sur la santé et la sécurité au travail sont essentiels lorsque le personnel est touché par un incident de comportement inacceptable ; davantage d'efforts sont déployés dans ce domaine. - Les plans de gestion des urgences doivent être mis à jour. - Les plans de prévention des risques de violence doivent être mis à jour.

Normes de leadership pédagogique en Nouvelle-Écosse



Les responsables de l'éducation garantissent des environnements sûrs, équitables et respectueux où tous les membres sont accueillis, acceptés, valorisés et ont un sentiment d'appartenance.

Normes d'enseignement de la Nouvelle-Écosse – Guide complet

- 
- 1** L'enseignant connaît bien ses élèves, répond à leurs besoins et s'assure qu'ils participent bien.
 - 2** L'enseignant connaît les matières qu'il enseigne et la manière de les enseigner.
 - 3** L'enseignant s'appuie sur l'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage pour guider son enseignement et l'apprentissage de l'élève.
 - 4** L'enseignant crée un milieu d'apprentissage positif et sûr.
 - 5** L'enseignant participe à des activités de perfectionnement professionnel tout au long de sa carrière.
 - 6** L'enseignant adopte une conduite professionnelle pour donner une bonne image de la profession enseignante.

Éléments essentiels

- Catégories de comportements inacceptables – certaines ont été modifiées.
- Définitions des catégories de comportements inacceptables – certaines ont été mises à jour.
- Le champ d'application de la politique inclut désormais la prématernelle.
 - Directives spécifiques au niveau préscolaire pour les éducateurs de la petite enfance.
- Le personnel de soutien peut saisir des rapports d'incident.
- Matrice d'orientation et tableaux des catégories.
- Document d'orientation pour guider la gestion d'incidents afin de soutenir le personnel scolaire.
- Possibilité d'enregistrer les incidents primaires et secondaires.
- Le document d'orientation prévoit des conséquences et des mesures spécifiques pour les élèves de la maternelle jusqu'à la 6^e année, et d'autres pour les élèves de la 7^e à la 12^e année.
- Certaines catégories comportent des sous-catégories afin de clarifier la nature du comportement inacceptable.
- Boucle de rétroaction pour s'assurer que le personnel est informé qu'un incident a été signalé à l'administration.
- La direction de l'école a toujours le pouvoir de suspendre des élèves pour une durée maximale de 10 jours.
- La direction de l'école maintient la possibilité de recommander des suspensions de plus de 10 jours.
- Le processus de suspension reste essentiellement le même, conformément à la loi sur l'éducation (certains processus sont harmonisés à l'échelle provinciale).
- Plans de réintégration pour aider les élèves suspendus pendant une période prolongée à réintégrer l'école.



Politique générale et objectif



L'objectif du code de conduite des écoles provinciales est d'établir et de maintenir des environnements d'apprentissage sûrs et inclusifs pour la communauté scolaire.



Le code de conduite établit des attentes en matière de comportements acceptables et fournit des conseils sur la façon dont les écoles doivent réagir aux incidents impliquant des comportements inacceptables et les consigner avec précision.



Le code prévoit des conséquences prévisibles et des directives pour gérer les comportements inacceptables au sein des écoles.

Principes directifs

1

Responsabilité

2

Équité

3

Restauration
et
renforcement
des relations

4

Clarté et
cohérence

Rôles et Responsabilités: Administration

- Faire preuve d'attention envers la communauté scolaire et d'engagement envers le bien être et la réussite des élèves dans un environnement d'apprentissage et de travail sûr, inclusif et tolérant.
- Communiquer régulièrement et de manière significative la politique de conduite aux enfants, aux élèves, au personnel, aux parents et aux autres membres de la communauté scolaire.
- Mettre en œuvre des interventions et des soutiens comportementaux positifs afin d'établir des attentes claires à l'échelle de l'école.
- Participer au développement professionnel et se familiariser avec le code de conduite, ainsi que les interventions et soutiens comportementaux positifs.
- Surveiller les incidents de comportement inacceptable ou de violence scolaire afin d'identifier les domaines nécessitant une réponse stratégique.
- Signaler, enquêter et documenter avec précision les incidents de comportement inacceptable. Fournir un soutien approprié aux personnes qui subissent un préjudice résultant d'un comportement inacceptable.
- Donner l'exemple de comportements acceptables.



Section 5: Directives de la politique provinciale

- Prématernelle
- Communication
- Comportement acceptable
- écarts de comportement mineurs
- Réactions aux comportements inacceptables
- Suspensions
- Réactions strictement interdites
- Documentation des incidents
- Élèves nécessitant un soutien comportemental intensif



Directives de la politique provinciale : prématernelle



5.1

- Le programme provincial pour la prématernelle est dispensé dans les écoles et fait partie intégrante de la communauté scolaire.
- Tous les programmes pour la prématernelle respecteront les pratiques adaptées au développement des enfants décrites dans les procédures administratives et à la section 4 du guide pour répondre aux comportements inacceptables.



mise à jour de PowerSchool:

Les incidents peuvent désormais être documentés pour les élèves de la prématernelle.

Directives de la politique provinciale : communication



5.2

Les attentes en matière de comportement acceptable et les conséquences liées à un comportement inacceptable seront régulièrement communiquées à la communauté scolaire.



5.3

Il incombe aux membres de la communauté scolaire d'agir de manière à promouvoir un environnement sûr, bienveillant, positif et inclusif.

Directives de la politique provinciale : écarts de comportement mineurs



5.4

Le personnel traitera systématiquement les écarts de comportement mineurs sans remplir de rapport d'incident. Les écarts de comportement mineurs répétés peuvent se transformer en comportements inacceptables s'ils sont fréquents.



Les écarts de comportement mineurs ne sont **PAS** documentés en tant qu'incidents sur PowerSchool

Directives de la politique provinciale : Réagir aux comportements inacceptables



5.5

Il est essentiel de traiter les comportements inacceptables rapidement et de manière cohérente et équitable.

5.6

Face à des comportements inacceptables, les membres du personnel doivent :

- Consulter le **guide de gestion des comportements inacceptables** et les procédures administratives associées pour identifier et mettre en œuvre des réponses raisonnables, équitables et opportunes.
- Signaler avec précision l'incident et la réponse apportée via le système provincial d'information sur les élèves.

Liens

Code de Conduite

NOUVEAU (voir page 2 pour la liste complète des comportements inacceptables) :

Afin d'améliorer la précision des signalements et du suivi, les catégories suivantes de comportements inacceptables ont été ajoutées :

- Langage inapproprié
- Perturbation de l'environnement d'apprentissage
- Agression physique
- Comportement menaçant
- Utilisation non autorisée d'appareils mobiles

Guide de réaction

De la maternelle à la 6^e année:

Toutes les catégories de comportements inacceptables, les mesures suggérées et les conséquences sont définies dans le guide aux pages 12 à 24.

De la 7^e à la 12^e année :

Toutes les catégories de comportements inacceptables, les mesures suggérées et les conséquences sont définies dans le guide aux pages 28 à 42.

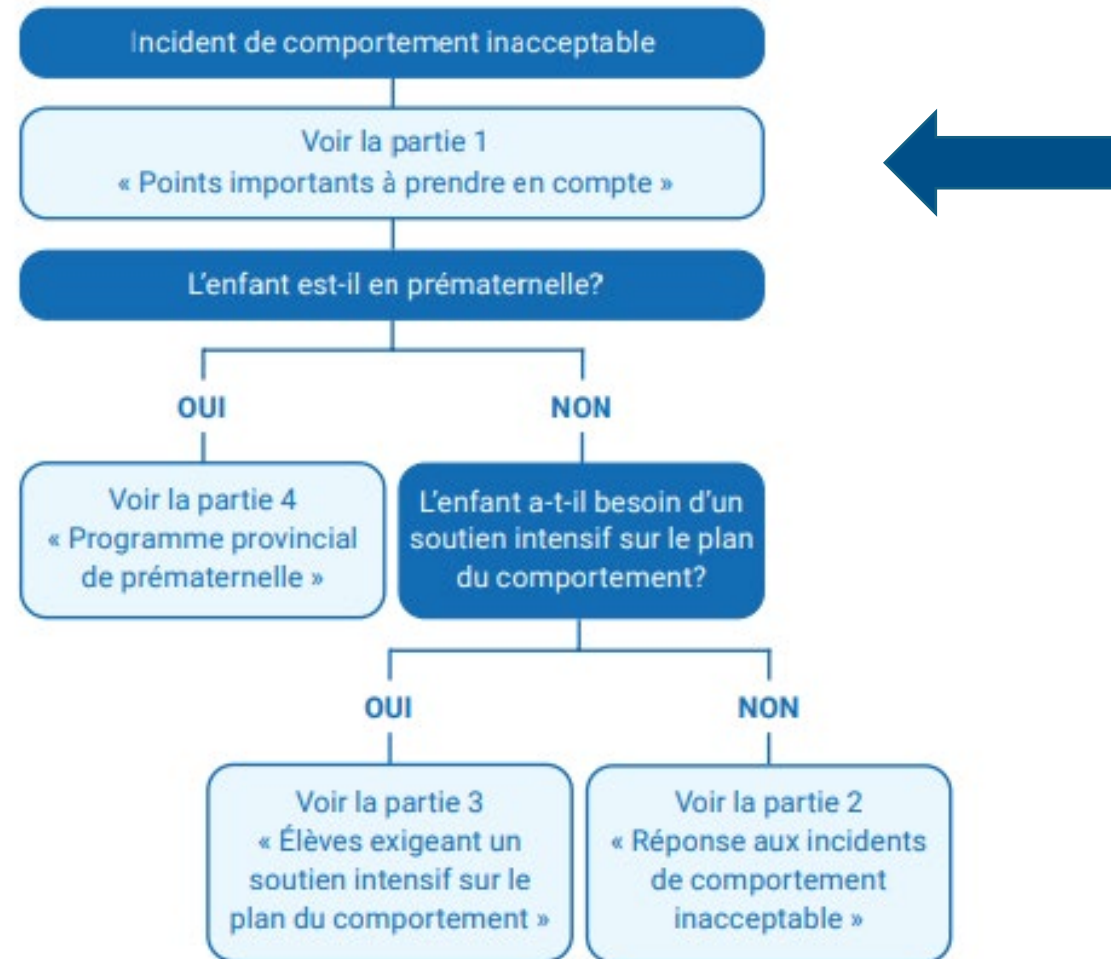
Remarque : Certaines catégories ont été mises à jour.



Mise à jour de PowerSchool :

Les catégories et les descriptions ont été mises à jour

Processus de prise de décision



Extrait des premières pages du **guide sur les comportements inacceptables et les mesures à prendre**

Liens

Code de conduite

Section 3 – Principes directeurs :

- responsabilité
- équité
- restauration et renforcement des relations
- clarté et cohérence

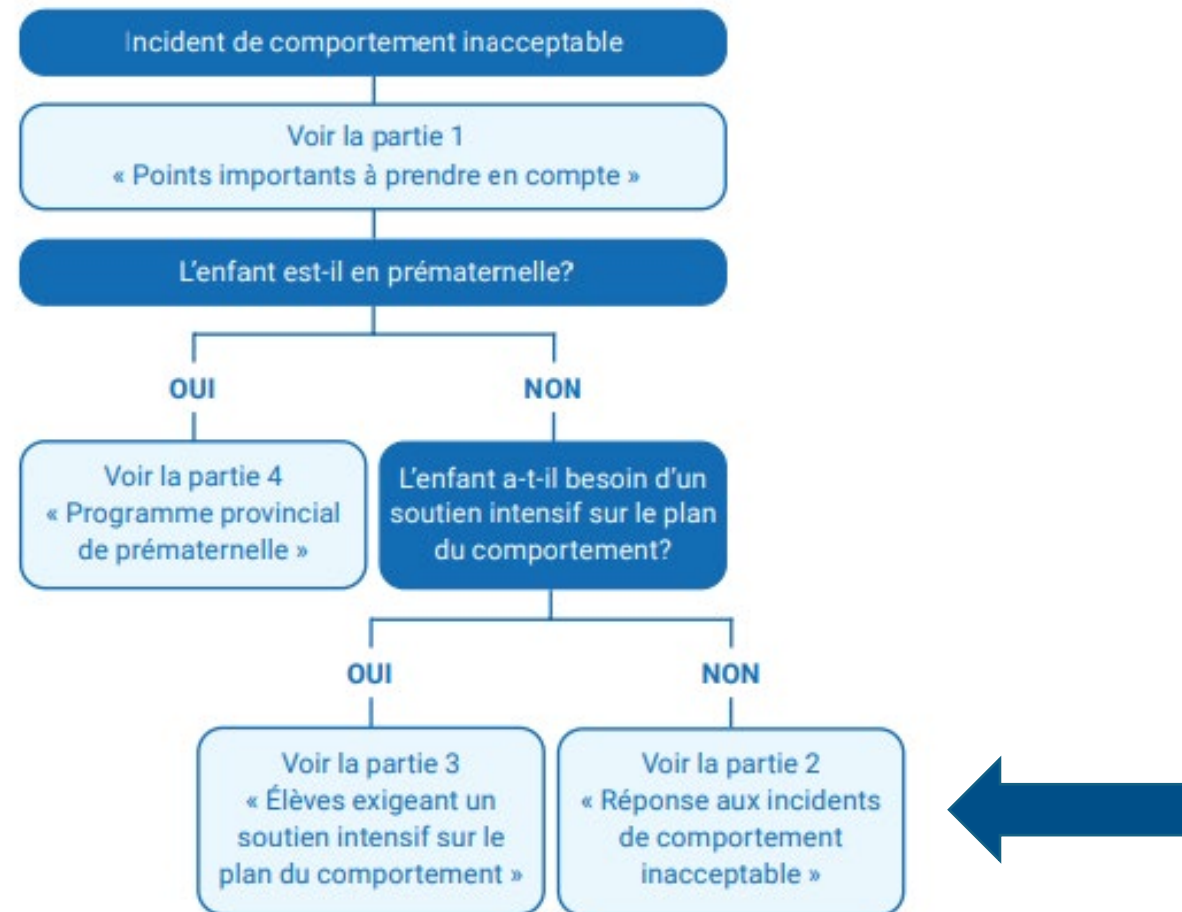
Guide de réaction

Section 1 – Considérations importantes basées sur les principes directeurs

(Détaillées aux pages 2 to 5)

- traumatismes (situations négatives vécues à l'enfance)
- pratiques sensibles à la culture et à la langue
- âge et stade de développement des enfants
- effet des suspensions (exclusions temporaires) sur le bien-être et la réussite des élèves
- santé mentale / bien être et toxicomanie

Processus de prise de décision



Extrait des premières pages du **guide sur les comportements inacceptables et les mesures à prendre**

Réponse aux comportements inacceptables

Le nouveau processus permet de garantir que l'administration des écoles de la province réagisse à des comportements similaires par des mesures cohérentes et équilibrées, favorisant ainsi une prise de décision équitable, ni trop punitive ni trop indulgente.



Le tableau de prise de décision en cas d'incident demande à l'administration de réfléchir à un incident impliquant des comportements inacceptables de deux manières importantes (Guide page 9) :

1. Quel a été l'impact sur les autres élèves, le personnel ou l'environnement ?
2. À quel stade de développement se trouve l'élève et quelle est sa compréhension de la situation ?

Liens

Code de Conduite

Sections 5.5 et 5.6:

Assimiler Le tableau de prise de décision en cas d'incident permettra d'apporter clarté et cohérence lors de l'application des conséquences pour les comportements inacceptables à l'échelle de la province.

Guide de réaction

Section 2: gestion des incidents

(détaillée à la page 9)

Le tableau de prise de décision en cas d'incident aidera à déterminer l'impact d'un incident ainsi que le niveau de compréhension et le stade de développement de l'élève. Ces facteurs permettront de proposer une série de conséquences, déterminées en fonction de la gravité (1 à 5).



Mise à jour de PowerSchool :

L'administration indiquera le niveau de gravité de l'incident (de 1 à 5) lors de la documentation des mesures prises.

Réponse aux incidents

L'administration peut diriger ce processus, mais les EPE et les ESE peuvent également travailler ensemble pour :

Étape 1: Déterminer les répercussions

Répercussions

Effet sur la sécurité et le bien-être des élèves, du personnel ou des installations, avec prise en compte de la fréquence du comportement

inexistantes – L'incident n'a eu aucun effet sur la santé, la sécurité ou le bien-être des élèves et du personnel et aucune perturbation dans le fonctionnement de l'école.

faibles – L'incident a entraîné un préjudice déglats ou interruption sans gravité, avec possibilité que l'incident ait affecté un élève ou un membre du personnel.

moyennes – L'incident a entraîné un préjudice de gravité moyenne, avec possibilité qu'on ait eu recours à une aide et possibilité que l'incident ait affecté plusieurs individus.

significatives – L'incident a entraîné des perturbations des activités dans la classe ou dans l'école ou un préjudice grave, avec la possibilité que l'incident ait affecté plusieurs individus (envisager d'organiser une séance pour faire le bilan de la situation).

graves – L'incident a entraîné des perturbations ou une annulation des activités partout dans l'école, un préjudice grave pour des élèves ou membres du personnel ou la nécessité de faire appel à des services externes (obligation d'organiser une séance pour faire le bilan de la situation).

Compréhension de l'élève et stade de développement

Prise en compte de l'intentionnalité, du traitement neurotypique, de l'âge, du stade de développement et de la fréquence

inexistants – L'élève ne mesure pas les conséquences de ses actes.

limités – L'élève a une compréhension limitée du risque que le comportement porte préjudice.

rudimentaires – L'élève comprend que le comportement porte préjudice. Il a réagi à une émotion sans réfléchir. Il a besoin d'un accompagnement supplémentaire.

moyens – L'élève avait clairement pour intention de porter préjudice ou d'attirer l'attention par ses actes (incidents répétés).

complets – Les actes de l'élève sont prémédités, sans souci pour les torts occasionnés aux gens ou aux installations de l'école (incidents répétés).

Étape 2: Déterminer l'impact et le stade de développement de l'élève

Étape 3: Appliquez cela au tableau de prise de décision en cas d'incident (voir la diapositive suivante)

Modèle de prise de décision en cas d'incident

Utilisez l'impact et la compréhension et le stade de développement de l'élève des étapes 1 et 2 pour remplir le tableau ci-dessous et déterminer la gravité de l'incident.

		inexistants	limités	rudimentaires	moyens	complets
Répercussions ↓	inexistantes		1	2	2	3
	faibles	1	1	2	2	3
	moyennes	2	2	2	3	3
	significatives	2	2	3	4	4
	graves	3	3	3	4	5



Mise à jour de PowerSchool :

L'administration indiquera le niveau de gravité de l'incident (de 1 à 5) lors de la documentation des mesures prises

Réunion-bilan



L'administration interrogera les membres de la communauté scolaire affectés par l'incident, si nécessaire, et consignera ces informations dans PowerSchool. Si cette procédure n'est pas effectuée dans un délai d'une semaine et indiquée dans PowerSchool, un e-mail sera généré.



Message à l'administration concernant le rapport relatif à l'incident.

Objet du message : Rapport d'incident

Message : La réponse à l'incident suivante comprenait la décision d'organiser une réunion avec les personnes concernées. Veuillez confirmer que le rapport a été effectué en ouvrant celui-ci et en vérifiant la date mentionnée.

[Rapport #] [Date de soumission] [Nom de l'élève]



Mise à jour de PowerSchool :

Les rapports seront enregistrés dans PowerSchool.
Tous les incidents ne nécessitent pas un compte rendu formel.

Directives de la politique provinciale : Suspensions

S'applique aux élèves de la maternelle à la 12^e année, conformément à la loi sur l'éducation.



L'administration peut envisager de suspendre l'élève pour une durée maximale de 10 jours scolaires.



Lorsque la gravité d'un incident le justifie, l'administration peut recommander à son CRE/CSAP de prolonger la suspension pour une période supérieure à 10 jours.



L'élève ou ses parents peuvent demander une révision de la suspension par le CRE/CSAP dans les cinq jours scolaires suivant la réception de l'avis de suspension.



Les élèves suspendus pour plus de cinq jours bénéficieront d'un plan de réintégration* au milieu scolaire.



*La planification de la réintégration sera un processus collaboratif entre les élèves et leurs familles. Les documents seront téléversés dans le système d'information sur les élèves (TIENET).

Planification de la réintégration



section 5.10

Ce plan sera élaboré en collaboration avec l'élève et ses parents ou tuteurs/tutrices pour tout élève suspendu pendant plus de 5 jours. Dans le cadre du processus de réintégration, les informations pertinentes seront communiquées selon les besoins, dans le respect de la vie privée, de la dignité et de la confidentialité des élèves et des familles.



Mise à jour de TIENET :

Le plan de réintégration sera téléchargeable à partir de la bibliothèque de documents de l'élève, dans une nouvelle section intitulée **«Interventions comportementales »**.

soutien comportemental intensif: Milieux d'apprentissage alternatifs et horaire adapté



section 5.14

Lorsqu'il s'avère que l'élève n'est pas en mesure de démontrer de manière constante le comportement scolaire attendu, des mesures de soutien intensives sont identifiées et un plan de soutien et d'intervention pour le comportement est élaboré.

Ce plan comprend les mesures de soutien nécessaires et les parcours les plus appropriés, y compris d'éventuels cadres d'apprentissage alternatifs ou des horaires adaptés.

soutien comportemental intensifs: Milieux d'apprentissage alternatifs



section 5.14

Les milieux d'apprentissage alternatifs désignent divers endroits au sein de l'école où les élèves peuvent travailler de façon individuelle ou en petits groupes. Ces espaces aident les élèves à se sentir mieux et à obtenir de bons résultats scolaires. L'équipe de planification pour les élèves **(EPE)** devra se réunir à cette fin.

soutien comportemental intensif: Horaire adapté



section 5.14

Les horaires adaptés désignent la modification temporaire de l'horaire scolaire des élèves, qui peut inclure un début de journée scolaire retardé, une journée partielle ou un départ anticipé. Une réunion de **l'EPE** doit être convoquée.

Directives de la politique provinciale : Documentation des incidents



Section 5.12

Les comportements inacceptables doivent être consignés avec précision dans le système d'information sur les élèves.



Vidéo: *La documentation des incidents comportementaux dans Power School Nécessite les identifiants de connexion GNSPES*

Lien: [Click Here](#)



Mise à jour de PowerSchool :

Le personnel enseignant et le personnel de soutien ont désormais la responsabilité claire de signaler/consigner les incidents.

Résumé des améliorations apportées à PowerSchool



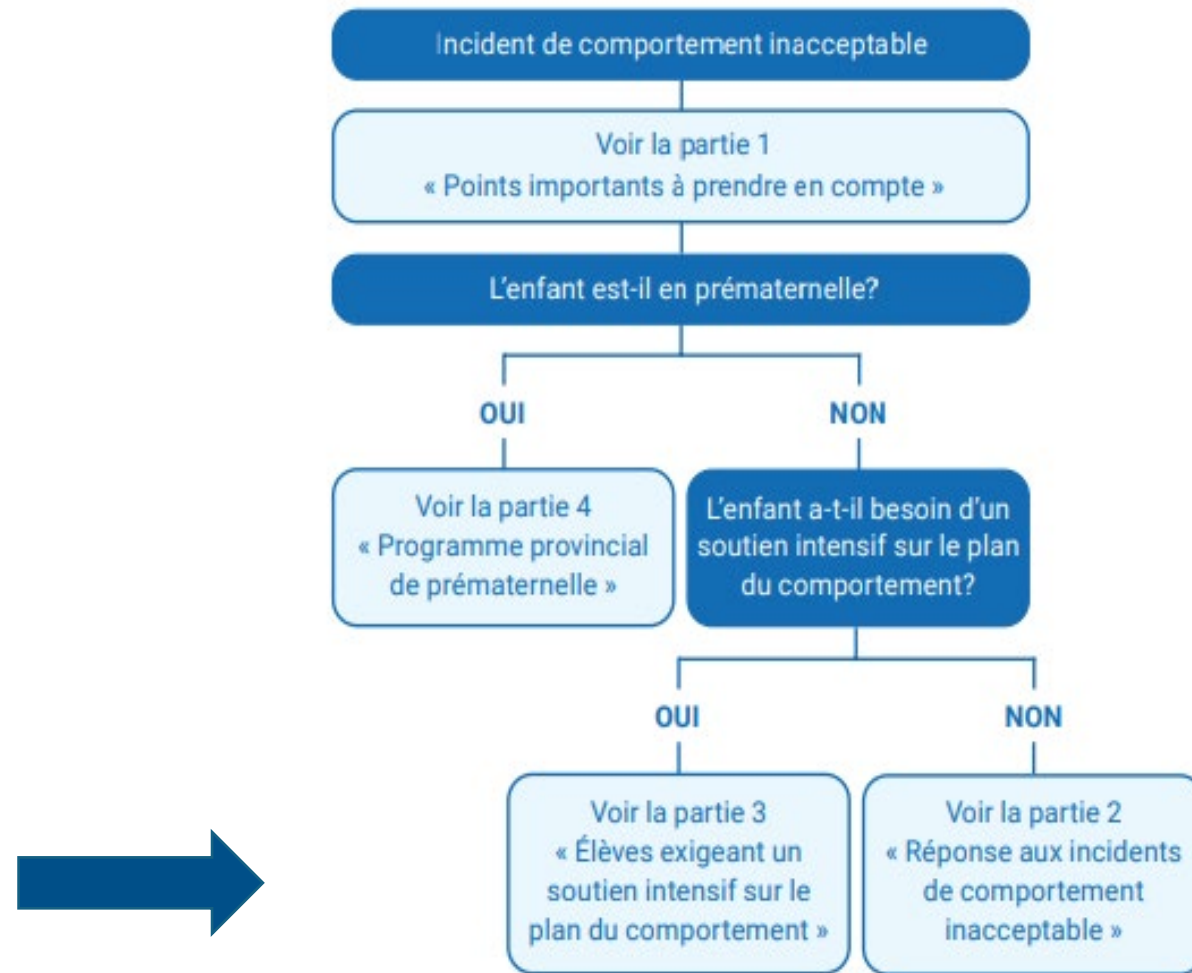
Pour TOUT le personnel saisissant des incidents :

- Possibilité de signaler une catégorie d'incident principale et une catégorie d'incident secondaire.
- Certaines catégories comportent un menu déroulant « sous-incident ».
- Possibilité d'indiquer si le lieu a nécessité une évacuation.
- Le menu déroulant « Heure de la journée » contient désormais les options « Tôt » et « Tard » dans la section « Cours du matin ».
- Le libellé « Cible de l'incident » a été remplacé par « Personne(s) impactée (s) ».
- Si « l'élève » est une « personne impactée », il est possible d'introduire son nom.
- Le personnel recevra une notification par courriel une fois qu'une action aura été saisie par l'administration.

Uniquement pour l'administration :

- Vérification si l'élève dispose d'un plan de soutien comportemental.
- Indication du degré de gravité (1 à 5 à l'aide du tableau) lors de l'enregistrement des mesures prises.
- Mises à jour des mesures/conséquences (aucune mesure supplémentaire requise, réexamen de l'intervention comportementale, débriefing).
- Réception d'un courriel si le rapport d'incident n'est pas traité dans un délai d'une semaine (c'est-à-dire si aucune mesure n'est ajoutée).
- Enregistrement une fois le débriefing terminé.
- Mises à jour mineures des lettres de suspension (la description dans la lettre est tirée de la description sous « Mesures/Conséquences » telle qu'elle a été saisie par l'administration).
- Incidents comportementaux Rapports personnalisés mis à jour pour s'aligner sur les mises à jour de PowerSchool.

Soutien comportemental intensif



Extrait des premières pages du **guide sur les comportements inacceptables et les mesures à prendre**

Liens

Code de conduite

Sections 5.14 à 5.16 : Élèves nécessitant des mesures de soutien comportemental intensif

- Lorsqu'il s'avère qu'un élève n'est pas en mesure de démontrer de manière constante le comportement scolaire attendu, des mesures de soutien intensif seront identifiées et un plan de soutien et d'intervention pour le comportement sera élaboré.

Guide de réponse

partie 3 : soutien comportemental intensif (pages 45-48)

- Cette section s'appuie sur les sections 5.14 à 5.16 de la politique sur le code de conduite dans les écoles de la province. Elle définit les attentes en matière de planification intensive et de soutien pour les élèves qui pourraient ne pas être en mesure de démontrer de manière constante le comportement scolaire attendu. Cette section fournit des conseils sur la manière de créer un environnement d'apprentissage sûr, relationnel, centré sur l'élève et inclusif, tout en veillant à ce que les élèves bénéficient d'interventions de haute qualité et fondées sur des données probantes.

Intervention pour le soutien comportemental intensif en cas d'incident



Répercussions	Description	Réponse
inexistantes	Le comportement entraîne des perturbations limitées ou présente un risque limité pour l'environnement, la santé ou la sécurité. EXEMPLE : paroles ou comportements répétés qui interfèrent dans l'apprentissage, refus de respecter les instructions	- consigner, dans le système d'informations sur les élèves, le comportement et les dispositifs de soutien préventifs adoptés en amont : - routines prévisibles - emplois du temps visuels - définitions des attentes sur le plan du comportement en collaboration avec l'élève - pauses structurées
moyennes	Le comportement entraîne des perturbations d'ampleur modérée ou présente un risque modéré pour l'environnement, la santé ou la sécurité. EXEMPLE : menaces de blessure, bousculades, destructions de moindre importance, fugue à proximité	- préparer un plan de soutien avec interventions sur le plan du comportement : - prise en compte des besoins et plan personnalisé (fondé sur des données et des éléments objectifs) - inclusion dans le plan d'exigences pour le réexamen et la production de rapports - inclusion dans le plan des rôles et responsabilités de l'enseignant en salle de classe (ou enseignant spécialiste du soutien dans l'apprentissage) et, s'il y a lieu, des spécialistes, des aide-enseignants et des organismes externes - accent mis dans le plan sur la planification des transitions - envisager, si nécessaire, un milieu d'apprentissage de substitution ou un emploi du temps adapté pour une durée limitée
graves	Le comportement entraîne des perturbations significatives ou présente un risque significatif pour l'environnement, la santé ou la sécurité. EXEMPLE : fugue loin de l'école, évacuation de la salle de classe, destructions significatives de biens, violences physiques	- préparer un plan de soutien avec interventions sur le plan du comportement : - prise en compte des besoins et plan personnalisé (fondé sur des données et des éléments objectifs) - inclusion dans le plan d'exigences pour le réexamen et la production de rapports - inclusion dans le plan des rôles et responsabilités de l'enseignant en salle de classe (ou enseignant spécialiste du soutien dans l'apprentissage) et, s'il y a lieu, des spécialistes, des aide-enseignants et des organismes externes - accent mis dans le plan sur la planification des transitions - exiger qu'on envisage un milieu d'apprentissage de substitution ou un emploi du temps adapté pour une durée limitée

Système de mesures de soutien multiniveaux (SMSM) : Modèle de comportement

Palier 1	Proactif, préventif et prosocial Cela implique de définir des attentes claires à l'échelle de l'établissement et d'utiliser des programmes et des stratégies pédagogiques éprouvés et fondés sur la recherche dans le cadre scolaire.
Palier 2	Soutien ciblé en petits groupes et interventions à cycle court dont l'intensité augmente en fonction des besoins des élèves. Ces soutiens sont dispensés dans des milieux d'apprentissage flexibles et dynamiques, notamment dans les salles de classe, les espaces communs partagés, les cours de récréation, etc., afin de répondre aux besoins des élèves.
Palier 3 (PSIC – A)	Lorsque l'PE (y compris les parents/tuteurs) déterminent que des approches et/ou des interventions individualisées sont nécessaires pour répondre aux besoins comportementaux et de communication sociale afin de favoriser l'engagement, le bien être et la réussite des élèves.
Palier 3 (PSIC B)	Interventions individuelles élaborées par l'EPE, y compris des spécialistes (par exemple, des spécialistes du comportement, des spécialistes BCBA, des psychologues scolaires) et mises en œuvre par le personnel de soutien à l'apprentissage.

Éléments clés à retenir

- 1 Préparez-vous à communiquer que l'objectif de la politique sur le code de conduite dans les écoles de la province révisée est de favoriser des communautés scolaires sécuritaires et inclusives dans toute la province.
- 2 Élaborez un plan pour aider les nouveaux membres du personnel à utiliser PowerSchool pour l'enregistrement des incidents.
- 3 Communiquez une autre méthode d'enregistrement des incidents pour les membres du personnel qui n'utilisent pas PowerSchool.
- 4 Réfléchissez à la planification de la réussite des élèves et élaborez un plan pour revoir certains aspects de la politique et du guide.
- 5 Entraînez-vous à utiliser le tableau de prise de décision en cas d'incident dans la section 2 du guide.

Merci de votre attention